

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 321

présenté par
Mme Gipson

ARTICLE 54

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« , mais aussi en faveur de la préservation de la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable que la revitalisation de territoire prenne en compte les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

Allons plus loin que le terme « transition énergétique » et soyons à la hauteur des attentes des Français, qui, eux, portent une attention toute particulière à cette biodiversité si précieuse.

Trop longtemps mise de côté dans l'aménagement du territoire, il est aujourd'hui primordial de la protéger et de « faire le territoire » sans oublier sa biodiversité.